GUIDE DE LOCATION

FORFAITS MARIAGE 2026

Le Musée des Ursulines vous propose un lieu de cérémonie intime et unique pour célébrer votre amour. Profitez de la chapelle des Ursulines pour créer une journée mémorable !

Musée des Ursulines
Trois-Rivières

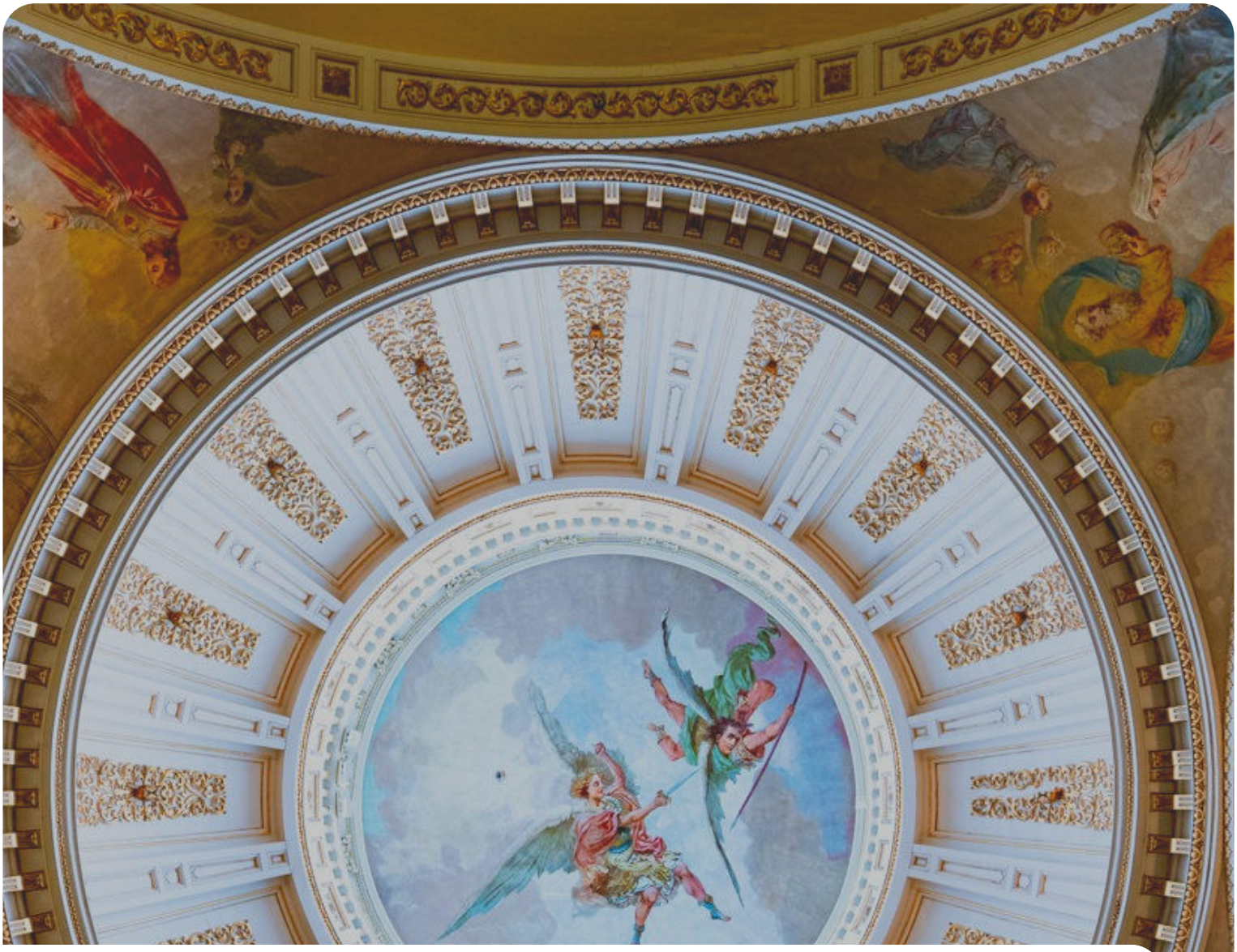

INFORMATIONS DE CONTACT

Réservations, gestion de contrats et facturation

Alys Favreau, responsable des locations et de l’événementiel

819-375-7922

locations@musee-ursulines.qc.ca

CHAPELLE

Assise: 100 personnes

45pi x 45pi
13,7m x 13,7m

TARIFS

	Basse saison	Haute saison
Entre 8h et 17h	700 $	800$
Heures additionnelles	25 $/h	

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Des frais additionnels (par exemple : entretien, sécurité, autres ressources humaines, heures supplémentaires) peuvent s'appliquer en fonction des espaces loués et des activités tenues. Il faut contacter le responsable des locations pour connaître les coûts exacts ainsi que les frais qui seront exigés en sus du coût de la location.

INCLUSIONS

- Chapelle historique
- Système de sonorisation
- Microphones et lutrins
- Piano (sous certaines conditions)
- Projecteur et toile de projection
- Sacristie en guise de loge
- Jusqu'à un maximum de 5 heures de location
- Membres de l'équipe du Musée pour de l'accompagnement

CHAPELLE ET COCKTAIL

TARIFS	Basse saison	Haute saison
Entre 8h et 18h	900 $	1050$
Heures additionnelles	25 $/h	

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Des frais additionnels (par exemple : entretien, sécurité, autres ressources humaines, heures supplémentaires) peuvent s'appliquer en fonction des espaces loués et des activités tenues. Il faut contacter le responsable des locations pour connaître les coûts exacts ainsi que les frais qui seront exigés en sus du coût de la location.

INCLUSIONS

- Chapelle historique
- Système de sonorisation
- Microphones et lutrins
- Piano (sous certaines conditions)
- Projecteur et toile de projection
- Sacristie en guise de loge
- Réfectoire pour un cocktail
- Verrerie pour 50 personnes
- Jusqu'à un maximum de 6 heures
- Membres de l'équipe du Musée pour de l'accompagnement

RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES

Ceci n’est qu’une partie des règlements de location de salle. Veuillez consulter la politique de location de salle pour l’ensemble des informations et règlements.

- Accepter les salles et les équipements, tels quels, au moment de la prise de possession des lieux;
- Remettre les lieux dans l’état d’ origine à la fin du contrat;
- Ne pas déplacer les tables du réfectoire;
- Ne pas déplacer les bancs de la chapelle;
- Ne pas manger ou boire dans la chapelle. Seules les bouteilles d’eau fermées sont acceptées;
- Ne pas allumer de flamme vive (bougie, flambeau, feu d’ artifice, brûleur, réchaud au gaz, etc.) ni générateur de brouillard dans les salles ou sur le site;
- Ne pas lancer de confettis, pétales de fleurs, grains de riz ou tout autre objet similaire sur le sol, à l’intérieur comme à l’extérieur du bâtiment. Souhaitant respecter sa politique de développement durable et donc d’éviter les déchets dans la mesure du possible, les confettis, pétales de fleurs, grains de riz ou tout autre objets sont interdits à l’intérieur et à l’extérieur du Musée et de la chapelle dans le but d’éviter de nuire à la biodiversité. Des frais de nettoyage pourrait être facturés si ce règlement n’est pas respecté;
- Il est interdit de brocher, clouer ou coller de la décoration sur les murs. Il est permis d’utiliser des ficelles ou de l’adhésif réutilisable (gommette bleue);
- La préparation ainsi que le démontage de la salle doivent être effectués durant les heures qui vous sont allouées à la réservation;
- Ne pas se déplacer dans les espaces privés et/ou non loués du Musée et du Monastère des Ursulines qui ne sont pas inclus dans le contrat de location;
- Respecter le caractère patrimonial des salles ainsi que des objets se trouvant dans ces salles;
- Les animaux ne sont pas permis à l'intérieur des bâtiments, sauf lorsqu’il s’agit d’un chien d’assistance certifié;
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l’intérieur du Musée et dans un rayon de 9 mètres de toute porte et de toute fenêtre qui s’ouvre et de prises d’air communiquant avec le bâtiment. Il est également interdit de fumer dans la cour arrière du monastère;
- Dans un but de préservation des œuvres d'art et des objets se trouvant dans nos salles en location, il est interdit de prendre des photos avec flash ou d'installer un système d'éclairage, sauf lorsqu’une entente est prise avec le responsable des locations;
- La personne signataire du contrat a la responsabilité de transmettre les directives et les règlements au reste du groupe présent lors de la location de salle;
- Le Musée se réserve le droit d’entrer dans les lieux loués et d’en faire la surveillance en tout temps.

BON À SAVOIR...

Nourriture et alcool

- Il est de la responsabilité du locataire de se procurer un permis d'alcool pour servir ou vendre auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (www.racj.gouv.qc.ca), si nécessaire.
- Le Musée n'a pas de cuisine pour les locations de salle.

Tarification

- Le locataire doit respecter l'heure d'arrivée et de départ inscrite au contrat. Des frais de 50 $/heure peuvent s'appliquer si ces heures ne sont pas respectées.
- En dehors des heures d'ouvertures régulières, le Musée chargera 25 $/heure en plus du tarif d'un bloc de 4h ou 9h, selon les besoins du locataire.
- Un frais de nettoyage supplémentaire de 25 $/heure peut être facturé si la salle nécessite plus d'une (1) heure de nettoyage par la Musée.
- Le Musée se réserve le droit d'ajouter un montant de 25$/heure si les employés du Musée sont sursollicités, au-delà de ce qui est considéré comme normal.

Politique d'annulation et de modification

- Le Musée se réserve le droit de mettre fin au contrat de location de salle(s), sans préjudice, dans le cas où, pour des raisons majeures ou cas fortuits, il ne pourrait tenir les engagements prévus au présent contrat.
- Le Musée se réserve le droit de refuser et d'annuler une location, sans préjudice, si l'activité qui sera pratiquée entre en conflit avec sa propre programmation, la mission et les valeurs de ce dernier.
- Le Musée accepte de modifier jusqu'à une fois la date ou le bloc d'heures de la location de salle sans frais supplémentaire et selon ses disponibilités. Dans le cas où le locataire souhaiterait modifier la date ou le bloc d'heures plus d' une fois, un frais administratif de 25 $ sera appliqué à chaque modification additionnelle.

Stationnement

- Le Musée dispose d'un stationnement partagé avec plusieurs institutions, qu'il peut offrir gratuitement à ses locataires selon les disponibilités. Le responsable des locations pourra vous informer de la disponibilité du stationnement.

Responsabilités et dommages

- Déclarer tout bris survenu au moment de la location. Si un bris est constaté par le personnel du Musée après le départ du locataire, la facture de la réparation sera expédiée au responsable de cette location.

Accessibilité universelle

- Les salles ont un accès partiel pour les personnes à mobilités réduites. Veuillez informer l'équipe du Musée des Ursulines de tout besoin.

Toilettes

- Le Musée des Ursulines ne dispose que de deux (2) toilettes pour les visiteurs et les clients de location de salle. Une seule toilette est adaptée pour les personnes à mobilité réduite.

OFFREZ-VOUS UNE
AMBIANCE ET UN DECOR
SANS EGAL
Musée des Ursulines
Trois-Rivières
© Sarah K.G. Photographie